

LES HONORAIRES DE VOTRE SAGE-FEMME

(Art. L.1111-3, R.1111-21 à R.1111-25, R.4127-341 du code de la santé publique)

Cabinet de Mme Julie RIVIERE-BRIONGOS

Sage-femme diplômée d'Etat
N°RPPS :10005032403

Ouverture : du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures

Votre sage-femme, Mme Julie RIVIERE-BRIONGOS pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués. Si votre sage-femme vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, elle doit obligatoirement vous en informer. Dans le cas prévu ci-dessus où votre sage-femme peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, elle en détermine le montant avec tact et mesure.

TARIFS APPLICABLES DEPUIS LE 11 MARS 2016 (départements métropolitains)

	Tarifs des honoraires pratiqués par le cabinet	Prise en charge par l'assurance maladie/maternité
Consultation de suivi de grossesse	25 €	25 €
Visite à domicile <i>(Il convient d'ajouter l'indemnité de déplacement au tarif de la visite)</i>	25 €	25 €
Séance de suivi post-natal	18,55 €	18,55 €
Séance de préparation à l'accouchement et à la parentalité (1 ^{ère} séance)	42 €	42 €
Séance de préparation à l'accouchement et à la parentalité (séances suivantes)	33,60 €	33,60 € (maximum 7 séances)
Séance de préparation « Initiation à l'Haptonomie »	55 €	33,60 €
Séance de préparation « Accompagnement psychique en mémoire cellulaire » (prévoir 3 séances)	55 €	33,60 €
Accompagnement sur le deuil périnatal	55 €	
Atelier «toucher-cœur» bébé ou portage	25 €	
Rééducation périnéale	25 €	
Consultation Allaitement	25 €	25 €
Indemnités Kilométriques	0,45 € / km	0,45 € /km
Indemnité Forfaitaire de Déplacement	4 €	4 €

Dans le cadre des horaires d'ouverture du cabinet, la sage-femme applique les tarifs conventionnels. Une majoration des honoraires pourra néanmoins vous être demandée pour tout acte effectué le dimanche, les jours fériés, la nuit de 20h à 6h du matin.